

Comité Social et Economique Citadines

www.cse-citadines.com

Chèques Vacances 2025 Valeur 400€

Nom..... Prénom.....

Téléphone..... Lieu de Travail.....

Date d'embauche..... Poste.....

SIGNATURE



➤ Participation TRANCHE « A » (Salaire inférieur à 35000€) 130€

« Je déclare sur l'honneur que mon salaire brut annuel est inférieur à 35000€ »

Date

Signature du Salarié

➤ Participation TRANCHE « B » (Salaire égal ou supérieur à 35000€) 200€

« Je déclare sur l'honneur que mon salaire brut annuel est supérieur ou égal à 35000€ »

Date

Signature du Salarié

Le montant de cette activité est à payer en une seule fois, les chèques seront encaissés fin MARS

Les chèques vacances seront distribués courant Avril.

Aucune demande incomplète ou arrivée après cette date ne sera traitée !!

(Le CSE se réserve le droit de demander un justificatif)

Envoyez votre demande avant le 17 Mars 2025 accompagnée de votre chèque à l'ordre de

CSE Citadines, à l'adresse suivante :

CSE CITADINES

« Chèques Vacances »

18 Place d'Italie

75013 Paris

ou par **VIREMENT****

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8060 4300 0210 2090 219

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM PARIS 13 LES GOBELINS
55 AVENUE DES GOBELINS
75013 PARIS

Titulaire du compte (Account Owner)
CSE CITADINES
18 PLACE D ITALIE
75013 PARIS

****TOUTE DEMANDE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU JUSTIFICATIF D'« ORDRE DE VIREMENT »**

POUR ÊTRE VALIDÉE !!!